



Carte d'identité de la réserve naturelle

Commune – Propriétaires	Céligny – Etat de Genève, privés.
Localisation	Située au coeur de l'enclave de Céligny, en bordure de l'autoroute A1.
Surface	6,6 hectares, dont la majorité de forêt humide.
Accueil des visiteurs	Les visiteurs peuvent découvrir la richesse naturel du site grâce à un chemin qui délimite le côté sud-est de la réserve et un sentier qui les emmènera jusqu'au coeur du marais.
Historique	Petite zone humide naturelle, dont la surface forestière a été coupée par la construction de l'autoroute.
Milieus d'intérêt	Forêt marécageuse aux essences variées, prairies.
Pour les curieux de nature	Dolomède des marais, grenouille rousse, troglodyte mignon, pic mar, chevalier culblanc, sitelle torchepot, chevreuil, lièvre, chêne pédonculé, lierre, laîche, orchis tacheté.
Pour les plus naturalistes	<i>Cercidia prominens</i> , grenouille agile, mésange boréale, noctule de Leisler, iris jaune, l'hydne couleur de rouille.
Date de la première mise sous protection	Réserve biologique forestière en 1982 (concernait moins d'un hectare).

Accueil des visiteurs

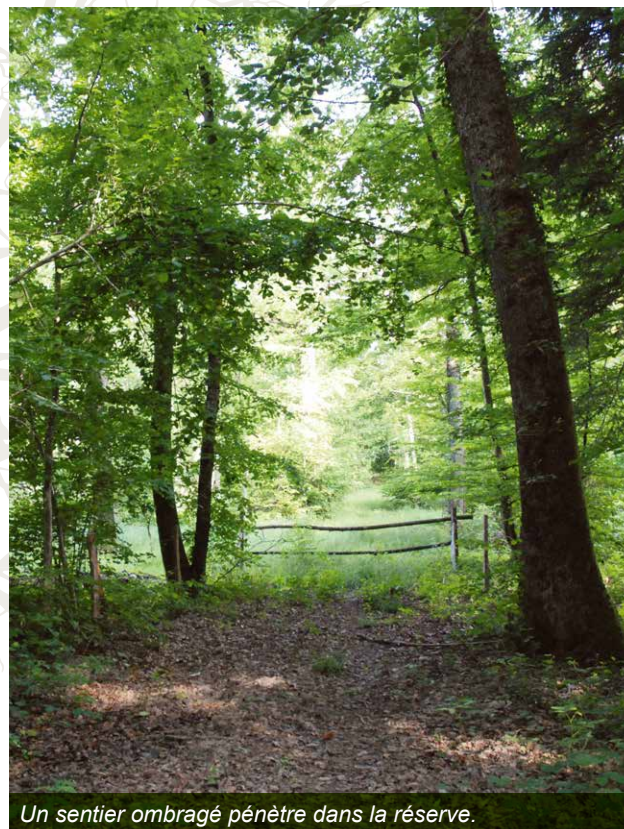
Bienvenue dans la réserve naturelle des Bondex ! Celle-ci est située entre le massif du Jura et le lac Léman, dans l'enclave de Céligny, petit territoire genevois entouré par le canton de Vaud.

Vous pouvez accéder à Céligny en bus (départ depuis les gares de Coppet ou de Nyon) et accéder à pied à la réserve depuis les arrêts Céligny village (en 20 min) ou Céligny gare (en 30 min).

Si vous venez en voiture, des parkings sont disponibles à proximité de ces arrêts. Vous pourrez découvrir la richesse naturelle du site grâce à un sentier qui vous permet d'accéder au marécage situé en son centre.



Afin de préserver les richesses de cette petite réserve, merci de rester sur ce cheminement, où les chiens ne sont pas autorisés.

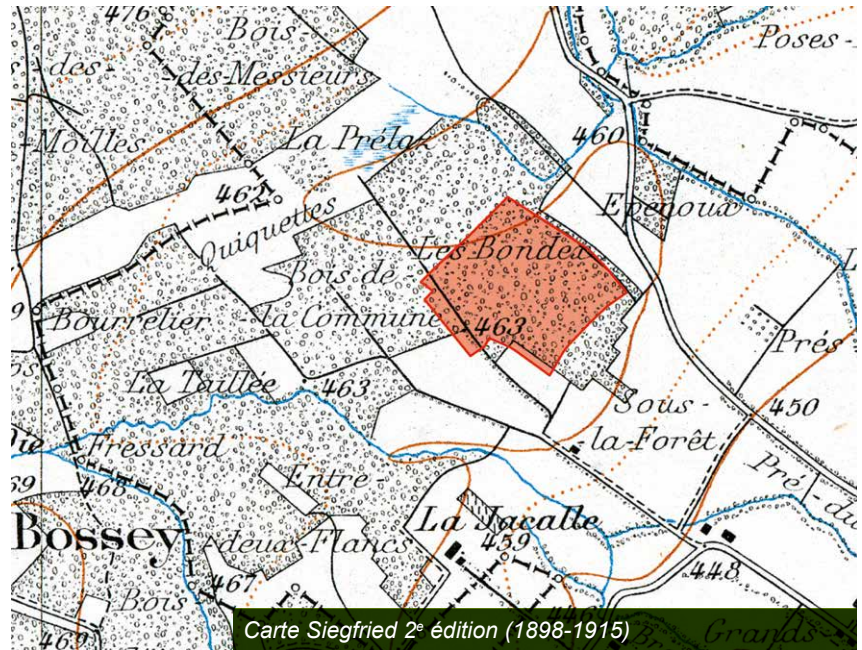


Un sentier ombragé pénètre dans la réserve.

Historique du site

La nature imperméable du sous-sol de la réserve des Bondex retient les eaux de pluie et confère à cette zone forestière un caractère humide très intéressant. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, la surface boisée des Bondex était bien plus importante, puisqu'elle couvrait environ 13 ha. La construction de l'autoroute A1 dans les années 1960 a coupé cette surface en deux entités plus petites. Le sud de l'autoroute, de 6,1 ha, conservera son nom et sa partie nord se rattachera au Bois-de-la-Commune. Une petite partie de la forêt est ensuite devenue zone agricole au sud-est du bois actuel et une bande herbeuse a été mise en place le long de l'autoroute, réduisant

d'avantage la surface forestière. Afin de compenser cette barrière autoroutière et valoriser son caractère marécageux, différents travaux de revitalisation ont permis une amélioration du site en 2009.



Cartes historiques



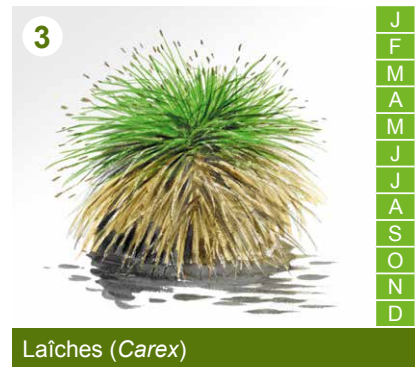
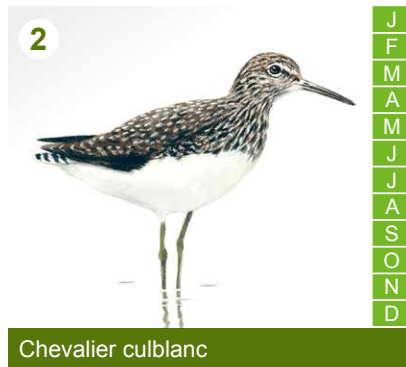
Cartes historiques



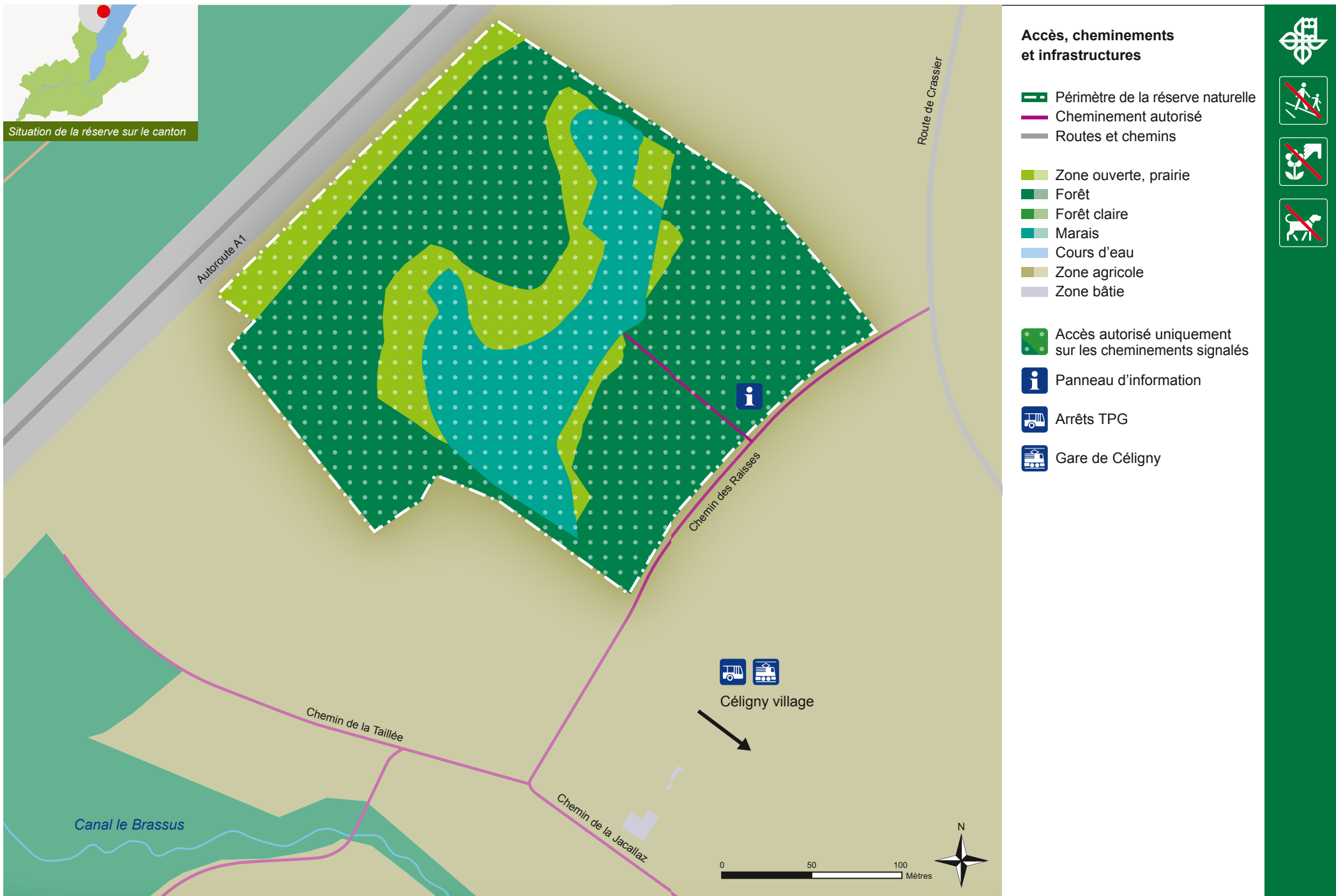
— Périètre de la réserve naturelle

0 50 100 Mètres

Pour les curieux de nature



Illustrations : E. Alibert/Etat de Genève



Pour les curieux de nature



1

J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D

Troglodyte mignon

2

J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D

Pic mar

3

J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D

Chêne pédonculé

4

J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D

Lierre

5

J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D

Chevreuil

6

J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D

Sittelle torchepot

Illustrations : E. Alibert/Etat de Genève

Pour en savoir plus...

Petit flot de nature isolé au nord-ouest par l'autoroute, la réserve des Bondex a comme principale vocation la préservation d'un bas-marais forestier d'importance régionale, en relation étroite avec une mosaïque de milieux boisés et de prairies. Le réseau agro-environnemental de Céligny, initié par les agriculteurs de la commune, favorise la biodiversité des milieux agricoles ouverts, notamment des prairies proches de la réserve.

Malgré son isolement et sa taille restreinte, la réserve accueille une diversité importante de champignons : près de 170 espèces ont été recensées, dont une vingtaine sont rares, voire menacées (l'agrocybe des marais *Agrocybe elatella*, la trémelle en buccin *Guepiniopsis buccina*, l'hydne couleur de rouille *Hydnellum ferrugineum*). De plus, les arbres du site présentent une grande diversité, allant du hêtre à l'aulne, en passant par le châtaignier. Les milieux ouverts présents dans et aux alentours de la réserve (lisières, prairies) accueillent des espèces floristiques remarquables exceptionnelles dont une orchidée emblématique des forêts humides genevoises (l'orchis tacheté *Dactylorhiza maculata*) et le jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*).

La richesse végétale de la réserve naturelle des Bondex en fait un site prioritaire pour la conservation de la flore.



En ce qui concerne les mammifères, la réserve abrite des chauves-souris d'intérêt, en particulier des espèces forestières, comme la noctule commune, la sérotine commune et le murin de Bechstein.

Les zones humides abritent tout un florilège d'espèces typiques des marais, que ce soit des amphibiens (grenouille agile) ou de la flore (laîche allongée *Carex elongata*, valériane dioïque *Valeriana dioica*, iris jaune *Iris pseudacorus*), et sont régulièrement utilisées comme halte par les oiseaux. L'avifaune représente en effet l'un des groupes les plus diversifié dans cette réserve, que ce soit pour des espèces sédentaires (pic mar, mésange boréale) ou migratrices (tourterelle des bois). Les araignées sont aussi fortement représentées aux Bondex et certaines espèces, typiques des milieux humides y ont même été inventoriées pour la première fois pour le canton de Genève : *Cercidia prominens* et *Clubiona compta* par exemple.



Iris des marais, aussi appelés iris jaune.

Mesures de gestion et de restauration

Compte tenu de la valeur naturelle de la réserve, un plan de gestion a été établi en 2005 afin de définir les mesures prioritaires requises pour valoriser le site. Des travaux de revitalisation ciblés ont ainsi eu lieu en 2009 pour favoriser la diversité du site, principalement par agrandissement de la zone marécageuse (magnocariçaie).

Les digues étanches créées lors de la renaturation de la zone humide ont été naturellement colonisées par la végétation. Des interventions sont régulièrement organisées, notamment pour limiter la ronce (*Rubus fruticosus*) et ainsi laisser la possibilité à d'autres espèces de s'installer. Le développement des plantes pouvant être envahissantes, qu'elles soient exotiques (solidage géant *Solidago gigantea*) ou non (massette à larges feuilles *Typha latifolia*), est aussi contrôlé.

Les prairies sont régulièrement entretenues afin d'éviter un embuisonnement qui serait préjudiciable aux plantes plus exigeantes, comme les orchidées. De manière générale, le

débroussaillage est pratiqué aux abords de la magnocariçaie afin de maintenir les qualités écologiques et la diversité de ces milieux.

Les travaux entrepris permettent de maintenir le caractère temporaire de tous les plans d'eau de la réserve et les lisières ont été retravaillées. Afin de favoriser tout un panel d'organismes, dont des champignons et des insectes xylophages, de vieux arbres sont conservés et des tas de bois mort sont laissés sur le site.

L'extensification des pratiques agricoles, méthode qui proscrit l'utilisation de produits phytosanitaires, est conseillée dans les parcelles alentours. Ces dernières sont inscrites, pour la plupart, en surfaces de promotion de la biodiversité et intégrées dans le réseau agro-environnemental.

Une très bonne découverte

Une espèce végétale considérée comme éteinte sur le canton (statut de conservation RE) a été retrouvée aux Bondex en 2015: le gaillet aquatique (*Galium uliginosum*), plante typique des prairies marécageuses.



Les arbres ont été abattus sur près d'un hectare afin d'éclaircir la zone humide.

Mesures de gestion récentes

Agrandissement de la magnocariçaie (par abattages et terrassements) et mise en place de digues, de gouilles et de tas de bois mort.
Des vannes sont mises en place pour la gestion des eaux.

2009

Adaptation de la vanne nord par ajout d'un batardeau (un petit barrage) en faveur de la reproduction des amphibiens.

2010

Création de lisières étagées et abattages de sécurité le long de l'autoroute.

2014-2015

Législation et protections

La Confédération, au travers de la loi sur la protection de la nature (LPN, 1966), inventorie les objets d'importance nationale, qu'il s'agisse de biotopes ou de paysages rares ou particuliers. Les Cantons sont ensuite responsables de leur protection de leur surveillance. A Genève, les textes de référence sont la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS, 1976) et son règlement d'appli-

cation (RPPMF, 2007). Lorsque la réserve se trouve en forêt, les lois sur les forêts (LFo, 1991 et LForêt, 1999) s'appliquent également, venant ainsi confirmer le statut de réserve forestière décrété en 1982. La loi genevoise exige que les réserves naturelles, approuvées par arrêtés du Conseil d'Etat, bénéficient d'un plan de gestion. Celui-ci définit la gestion des milieux et les droits et usages du public.



Les chevreuils apprécient toute l'année le calme de la réserve.

Une nature à respecter

Afin de préserver la tranquillité de la faune, des mammifères et des oiseaux d'eau en particulier, l'accès à la réserve est restreint au sentier central. Ces animaux étant sensibles au dérangement, il est nécessaire de maintenir des zones favorables à leur repos, leur reproduction, leur alimentation ou à leurs escales dans le cas des migrateurs. Ces précautions valent aussi pour la flore fragile, qui doit être protégée des piétinements.

Protections cantonales

Réserve naturelle (RPPMF, L4 05.11) et réserve forestière (LForêt, M 5 10)

depuis 2009

Sites prioritaires pour la conservation des plantes vasculaires (RPPMF, L4 05.11)

depuis 2011 (n° 98)

A propos

Nature dans le canton de Genève : bilan de 10 ans d'actions et perspectives, 2010, Etat de Genève.

Conservation des plantes vasculaires du canton de Genève : espèces et sites prioritaires, 2011. Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève.

Site Internet de la Direction générale de l'agriculture et de la nature : www.ge.ch/nature/bondex

Mes notes de terrain

